

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNE DE SAINT-LOUIS

### Enquête publique unique relative au projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Saint-Louis et au projet urbain « Les Lumières »

Par arrêté du 6 novembre 2024, le Maire de Saint-Louis a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune et sur le projet urbain « Les Lumières ».

La modification n°3 du PLU a pour objet unique la reconversion de la friche industrielle SES Sterling située Rue de Mulhouse, en quartier à vocation principale d'habitat, accueillant également des services et des commerces. Il s'agit du projet urbain « Les Lumières ».

Le dossier d'enquête publique unique se compose du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune, du dossier de Permis d'Aménager déposé par la SAS Les Lumières, de l'étude d'impact commune, des avis émis par les Personnes Publiques Associées, de l'avis de l'autorité environnementale sur les deux dossiers, daté du 10 octobre 2024, ainsi que du mémoire en réponse à l'autorité environnementale du maître d'ouvrage.

Toute information concernant la modification du PLU pourra être obtenue auprès du responsable du projet, la commune de Saint-Louis. Toute information concernant le projet urbain « Les Lumières » pourra être obtenue auprès du maître d'ouvrage du projet la SAS LES LUMIERES.

Le dossier complet pourra être consulté en mairie de Saint-Louis ou sur le site internet de la commune ([www.saint-louis.fr](http://www.saint-louis.fr)) pendant la durée de l'enquête publique qui se déroulera du **6 décembre 2024 au 6 janvier 2025 inclus**.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance des documents aux jours et heures ouvrables de la mairie durant cette période et consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser, par correspondance, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur, en mairie de Saint-Louis, 21 rue Théo Bachmann – BP 20090 – 68303 Saint-Louis Cedex, siège de l'enquête. Le dossier sera consultable sur le site internet de la commune ([www.saint-louis.fr](http://www.saint-louis.fr)).

Le public pourra également consigner ses observations sur le registre dématérialisée tenu à sa disposition sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5760>

Monsieur Richard HORN, Ingénieur Territorial Principal retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra personnellement le public en mairie de Saint-Louis, aux jours et heures ci-dessous mentionnés :

- Vendredi 6 décembre 2024 de 10h00 à 12h00
- Lundi 16 décembre 2024 de 15h00 à 17h00
- Samedi 21 Décembre 2024 de 10h00 à 12h00
- Lundi 6 janvier 2025 de 15h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée :

- En mairie de Saint-Louis,
- Au tribunal administratif de Strasbourg,
- En préfecture du Haut-Rhin.

Ces documents pourront être consultés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en Mairie et sur le site internet de la commune ([www.saint-louis.fr](http://www.saint-louis.fr)). Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur démarre le délai d'instruction du permis d'aménager du projet urbain « Les Lumière ». En outre, l'autorité compétente pour approuver le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme est la commune de Saint-Louis par voie de délibération du conseil municipal.